

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 06 juin 2016 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2016-05-16

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le seizième jour du mois de mai de l'an deux mille seize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

La conseillère Suzanne Ledoux a motivé son absence.

Rs.2016-05-193

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mai 2016 avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER :**

- 4.6 Demande de commandite de la Société Alzheimer de Granby et région.**
- 5.8 Résolution pour autoriser la radiation du compte de taxes se rapportant au lot 2 329 950.**
- 5.9 Dépôt et acceptation des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.**

#### **REPORTER :**

**L'item 15.1.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-05-194

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 MAI 2016.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 mai 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 mai 2016 tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE**

Rs.2016-05-195

**DEMANDE DE TROIS-PISTOLES EN CHANSONS.**

Attendu que madame Marilynne Talbot, d'Acton Vale, participera aux demi-finales de la 10<sup>e</sup> édition de « *Trois-Pistoles en chansons* », les 8, 9 et les 15, 16 juillet 2016;

Attendu que la Ville est sollicitée pour une contribution pour l'achat d'une publicité dans le livre souvenir qui sera tiré à plus de 3 000 exemplaires;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le conseil prend acte de la demande et tient à féliciter Madame Talbot et lui souhaite la meilleure des chances pour les demi-finales.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-05-196

**INVITATION À L'EXPO/BRUNCH ANNUEL POUR LE 75<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU CERCLE DES FERMIERES ACTON VALE.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 10 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 pour acheter UN (1) billet au coût de 10,00 \$ au Cercle des fermières Acton Vale, afin de permettre à une personne d'assister à l'Expo/Brunch qui aura lieu au sous-sol de l'église St-André le 29 mai 2016.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE COWANSVILLE.**

Le maire de Cowansville, monsieur Arthur Fauteux, invite les membres du conseil à participer au tournoi du maire qui aura lieu le 7 juillet 2016 au Club de Golf de Cowansville. Les profits de cette journée sont remis à des organismes communautaires de la ville de Cowansville.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2016-05-197

### **INVITATION AU 48<sup>E</sup> GALA MÉRITES DES CHEVALIERS DE COLOMB.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 80 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, aux Chevaliers de Colomb pour l'achat de DEUX (2) billets au coût de 40,00 \$ chacun pour assister au 48<sup>e</sup> Gala qui aura lieu le 18 juin 2016, à la salle des Chevaliers de Colomb.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-05-198

### **DEMANDE DU CENTRE DE FORMATION DES MASKOUTAINS POUR LA TENUE D'UN LAVE-AUTO.**

Attendu que le centre de formation des Maskoutains soumet une demande pour organiser un lave-auto sur le terrain du centre de formation des Maskoutains, situé au 301-A rue Bonin à Acton Vale;

Attendu que cette activité aidera le groupe d'insertion sociale, volet vélo, à financer une sortie scolaire;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le centre de formation des Maskoutains à tenir un lave-auto sur le terrain du centre de formation des Maskoutains, situé au 301-A rue Bonin à Acton Vale, selon leur choix, soit le 9 juin 2016;

Que les responsables de cette activité communiquent, au préalable, avec le contremaître des Travaux publics, M. Stéphane Bombardier, pour fins d'arrangement;

Que copie de la présente résolution soit remise aux Travaux publics, au service des Incendies ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-05-199

**DEMANDE DE COMMANDITE DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE GRANBY ET RÉGION INC.**

Attendu que la participation de la Ville est sollicitée pour donner un don;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Société Alzheimer de Granby et région Inc. à titre de donation.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2016-05-200

**RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2016-04-159.**

Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution portant le numéro 2016-04-159;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la modification de la résolution 2016-04-159 pour y lire :

**RÉSOLUTION RELATIVE À LA RÉTROCESSION DU LOT 2 326 165 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

Attendu que le 18 octobre 2007, la Ville a vendu le lot 2 326 165 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de St-Hyacinthe;

Attendu que cette vente était assujettie à une obligation pour l'acquéreur de construire ou faire construire à des fins industrielles et commerciales, dans un délai de cinq (5) ans à compter de la date de la vente, un ou des bâtiments ayant une valeur minimale de 1 000 000\$;

Attendu que malgré plusieurs interventions de la Ville auprès de l'acquéreur, aucune construction n'a été effectuée et plus de huit (8) ans se sont écoulés depuis la vente;

Attendu qu'à défaut par l'acquéreur de respecter cette condition, la Ville s'est réservé le droit d'exiger la rétrocession du terrain vendu;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le conseil mandate **le notaire Me Jacques Pénelle et non Me François Deslandes** afin qu'il prépare les actes nécessaires à la rétrocession du lot 2 326 165 du cadastre du Québec à la Ville d'Acton Vale;

Que le conseil autorise ses procureurs à mettre en demeure l'acquéreur de se présenter au bureau du notaire en lui indiquant la date et le jour pour ce faire afin qu'il aille signer l'acte de rétrocession;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-05-201

**RÉSOLUTION RELATIVE À LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER.**

Attendu que le ministère des Transports octroie un montant à la circonscription de Johnson dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour 2016-2017;

Attendu que la Ville entend faire une demande de subvention pour l'amélioration de son réseau routier;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale autorise la présentation d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

Que madame Sylvie Guay, trésorière, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-05-202

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 296-2016 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 296-2016 ayant pour titre « Règlement numéro 296-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de créer quatre nouvelles zones résidentielles à même une partie de la zone 145, chacune ayant des particularités au niveau du type d'habitation et de la dimension des constructions;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 6 juin 2016 à 20;00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 296-2016 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Le conseiller Patrice Dumont donne avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement numéro 296-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale visant à créer quatre nouvelles zones résidentielles à même une partie de la zone 145, chacune ayant des particularités au niveau du type d'habitation et de la dimension des constructions.

Rs.2016-05-203

#### **RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 297-2016 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 297-2016 ayant pour titre « Règlement numéro 297-2016 modifiant le règlement de construction numéro 071-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de permettre, à certaines conditions, que soient utilisés les pieux d'acier vrillés comme fondation à un bâtiment principal ;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 6 juin 2016 à 20;00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 297-2016 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Le conseiller Bruno Lavallée donne avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement numéro 297-2016 modifiant le règlement de construction numéro 071-2003 de la Ville d'Acton Vale visant à permettre, à certaines conditions, que soient utilisés les pieux d'acier vrillés comme fondation à un bâtiment principal.

Rs.2016-05-204

### **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA RADIATION DU COMPTE DE TAXES SE RAPPORTANT AU LOT 2 329 950.**

Attendu que suite à la résolution 2016-02-048 et à la rédaction de l'acte de cession en faveur de la Ville d'Acton Vale, il y a lieu de radier le compte de taxes relatif au lot 2 329 950;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter la radiation du compte de taxes relatif au lot 2 329 950, pour un montant total de 7.44 \$, tel qu'il appert au relevé de compte daté du 16 mai 2016.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-05-205

### **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015.**

Attendu le dépôt des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Bibliothèque;
- b) Service d'incendies.

**Le conseil prend acte.**

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

**... L'item 15.1 est reporté à une séance ultérieure.**

**...VARIA**

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 10.

Mme Sylvie Caouette	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande si c'est possible d'ajouter d'autres arbres sur la rue Adam.</li></ul>
Mme Jacinthe Couture	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande s'il existe un règlement relatif à la taille de haies de cèdres et si les propriétaires doivent les entretenir.</li><li>• Demande si un citoyen a le droit de garder des laveuses, sècheuses, vieilles autos, etc. sur un terrain.</li></ul>

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h15.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quinze minutes (20;15)

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière



**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date